



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2311

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon-Musée des beaux-arts, le Figaro et Arte dans le cadre de l'exposition « Poussin et l'amour » du 26 novembre 2022 au 5 mars 2023

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 19 JANVIER 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2311 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE DES BEAUX-ARTS, LE FIGARO ET ARTE DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION "POUSSIN ET L'AMOUR" DU 26 NOVEMBRE 2022 AU 5 MARS 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon présente l'exposition Poussin et l'amour du 26 novembre 2022 au 5 mars 2023.

Le génie de Nicolas Poussin n'a pas encore livré tous ses secrets. L'artiste est toujours considéré comme le maître de l'école classique française, l'archétype du peintre-philosophe. Qui sait aujourd'hui qu'il s'est également adonné au pur plaisir de peindre, en déployant une iconographie des plus licencieuses, et que certains de ses tableaux ont été jugés si érotiques qu'ils ont été mutilés, découpés, voire détruits, dès le XVII<sup>ème</sup> siècle ?

Pensée dans la continuité de l'exposition Poussin et l'amour, une exposition-dossier Picasso / Poussin / Bacchanales propose d'interroger la place de l'héritage de Poussin dans la construction de l'imaginaire érotique inspiré de l'antique chez Picasso. Entre le 19 et le 25 août 1944, Picasso exécute une esquisse et une gouache d'après le Triomphe de Pan (1636) de Nicolas Poussin. Le Triomphe de Pan de Picasso de 1944 s'inscrit dans un corpus particulièrement riche de créations sur le thème du plaisir et des excès de la fête dionysiaque.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, les sociétés le Figaro, et Arte ont contacté la Ville de Lyon. Elles souhaitent notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un des outils de communication indispensables pour la visibilité d'une manifestation culturelle.

Ces sociétés ont donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter leur soutien en devenant parrains de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<b>Média Figaro pour le Figaro</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un encart d'1/4 de page dans le Figaro et vous, dont la date sera précisée entre les parties.</li> <li>• Une mention de l'exposition dans une des newsletters envoyées pendant la durée de l'exposition.</li> <li>• Un post social Figaro</li> <li>• Un espace publicitaire d'un huitième de page au mois de janvier</li> </ul>	-le logo du Figaro sur les documents de communication suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les affiches format 120/174</li> <li>• Les affiches format 240/320</li> <li>• Les affiches format 60/80</li> <li>• Les affiches format 40/60</li> <li>• L'affichage digital urbain</li> <li>• Les cartons d'invitation à la soirée d'inauguration de l'exposition (format numérique ou print)</li> <li>• Les cartons d'invitation « Le jour</li> </ul>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	<p><b><u>Valorisation de l'apport de Média Figaro pour le figaro : 23 640 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></b></p>	<p>de votre choix » (format numérique ou print)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dossier de presse de l'exposition, version print et numérique</li> <li>• Les insertions presse</li> <li>• La signalétique interne de l'exposition</li> <li>• La page du site internet du musée consacrée à l'exposition</li> </ul> <p>-Le Musée des beaux-arts de Lyon mettra également à disposition des abonnés de Philosophie magazine 20 invitations « le jour de votre choix » et deux visites de l'exposition avec la présence de deux conférenciers.</p> <p>-Le Musée des beaux-arts mettra à disposition du Figaro le réfectoire du musée le 8 février 2023 pour une soirée privée pour 40 invités.</p> <p><b><u>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 23 640 €HT dont 22 400 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 1 240 €non soumis à la TVA.</u></b></p>
<p><b>Arte</b></p>	<p>-ARTE propose de présenter l'exposition par un dispositif d'antenne approprié, notamment par la diffusion de messages, d'une durée d'environ 20 (vingt) secondes chacun, qui seront diffusés à l'antenne dans son programme d'actualités culturelles intitulé les « Coups de coeur d'ARTE ».</p> <p>La diffusion autorisée des séquences audiovisuelles portant sur l'exposition se fera dans les conditions suivantes : 20 passages du 20 au 26 décembre 2022</p> <p>-Sur Internet La diffusion autorisée de la séquence audiovisuelle portant sur l'exposition se fera sur le site Internet d'ARTE, disponible à l'adresse <a href="http://arte.tv/coupsdecoeur">http://arte.tv/coupsdecoeur</a>, à compter de leur diffusion respective à l'antenne et pendant toute la durée de l'exposition.</p> <p><b><u>Valorisation de l'apport d'Arte : 37 500 € HT soumis à TVA dans les conditions de</u></b></p>	<p>-</p> <p>e logo d'Arte sur les documents de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les affiches format 120/174</li> <li>• Les affiches format 240/320</li> <li>• Les affiches format 60/80</li> <li>• Les affiches format 40/60</li> <li>• L'affichage digital urbain</li> <li>• Les cartons d'invitation à la soirée d'inauguration de l'exposition (format numérique ou print)</li> <li>• Les cartons d'invitation « Le jour de votre choix » (format numérique ou print)</li> <li>• Le dossier de presse de l'exposition, version print et numérique</li> <li>• Les insertions presse</li> <li>• La signalétique interne de l'exposition</li> <li>• La page du site internet du musée consacrée à l'exposition</li> </ul> <p>-</p> <p>Le musée des Beaux-Arts de</p>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	<u>droit commun</u>	<p>Lyon mettra également à disposition des abonnés d'Arte 155 invitations « le jour de votre choix » pour l'exposition Poussin et l'amour.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le musée des Beaux-Arts de Lyon mettra également à disposition d'Arte 5 invitations « le jour de votre choix » pour les collections du musée.</li> <li>- La Ville de Lyon mettra à disposition du Partenaire un espace de réception pour une soirée privée pour 200 personnes avec visite privée dans les collections et l'auditorium aux horaires d'ouverture pour deux journées de privatisation dont les dates seront fixées ultérieurement entre les parties avant le 30 décembre 2023.</li> </ul> <p><b><u>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 37 500 € HT dont 35 600 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 1 900 € non soumis à la TVA.</u></b></p>

Les parrainages sont formalisés dans les conventions jointes au rapport.

Vu lesdites conventions ;

Vu la délibération n° 2021/1194 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon.

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

**a) Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, dans le TABLEAU :**

- Lire :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Média Figaro pour le Figaro	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un encart d'1/4 de page dans le Figaro et vous, dont la date sera</li> </ul>	-le logo du Figaro sur les documents de communication suivants :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	<p>précisée entre les parties.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mention de l'exposition dans une des newsletters envoyées pendant la durée de l'exposition.</li> <li>• Un post social Figaro</li> <li>• <b>Un espace publicitaire d'un huitième de page au mois de janvier</b></li> </ul> <p><u>Valorisation de l'apport de Média Figaro pour le figaro : 23 640 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les affiches format 120/174</li> <li>• Les affiches format 240/320</li> <li>• Les affiches format 60/80</li> <li>• Les affiches format 40/60</li> <li>• L'affichage digital urbain</li> <li>• Les cartons d'invitation à la soirée d'inauguration de l'exposition (format numérique ou print)</li> <li>• Les cartons d'invitation « Le jour de votre choix » (format numérique ou print)</li> <li>• Le dossier de presse de l'exposition, version print et numérique</li> <li>• Les insertions presse</li> <li>• La signalétique interne de l'exposition</li> <li>• La page du site internet du musée consacrée à l'exposition</li> </ul> <p>-Le musée des Beaux-Arts de Lyon mettra également à disposition des abonnés de Philosophie magazine 20 invitations « le jour de votre choix » <b>et deux visites de l'exposition avec la présence de deux conférenciers.</b></p> <p><b>-Le Musée des Beaux-Arts mettra à disposition du Figaro le réfectoire du musée le 8 février 2023 pour une soirée privée pour 40 invités</b></p> <p><b><u>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 23 640 € HT dont 22 400 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 1 240 € non soumis à la TVA.</u></b></p>

- Au lieu de :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Média Figaro pour le Figaro	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un encart d'1/4 de page dans le Figaro et vous, dont la date sera précisée entre les parties.</li> <li>• Une mention de l'exposition dans une des newsletters envoyées pendant la durée de l'exposition.</li> <li>• Un post social Figaro</li> </ul> <p><u>Valorisation de l'apport de Média Figaro pour le figaro : 17 640 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>-le logo du Figaro sur les documents de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les affiches format 120/174</li> <li>• Les affiches format 240/320</li> <li>• Les affiches format 60/80</li> <li>• Les affiches format 40/60</li> <li>• L'affichage digital urbain</li> <li>• Les cartons d'invitation à la soirée d'inauguration de l'exposition (format numérique ou print)</li> <li>• Les cartons d'invitation « Le jour de votre choix » (format numérique ou print)</li> <li>• Le dossier de presse de l'exposition, version print et numérique</li> <li>• Les insertions presse</li> <li>• La signalétique interne de l'exposition</li> <li>• La page du site internet du musée consacrée</li> </ul>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
		<p style="text-align: center;">à l'exposition</p> <p>-Le musée des Beaux-Arts de Lyon mettra également à disposition des abonnés de Philosophie magazine 20 invitations « le jour de votre choix ».</p> <p><b><u>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 17 640 € HT dont 17 400 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 240 € non soumis à la TVA.</u></b></p>

**b) Dans LE DELIBERE :**

- lire :

« 3- Les dépenses correspondante à l'apport des parrains, soit **61 140 €** (soumis à TVA dans les conditions de droit commun), seront prélevées sur les crédits du budget principal 2023, nature 6231, fonction 314, programme EXPOBA, opération PARRAIN.

4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit **61 140 €** (dont **58 000 €** soumis à TVA et **3 140 €** nets de TVA), seront imputées sur les crédits du budget principal 2023, natures 7062 et 7088, fonction 314, programme EXPOBA, opération PARRAIN »

- au lieu de :

« 3- Les dépenses correspondante à l'apport des parrains, soit **55 140 €** (soumis à TVA dans les conditions de droit commun), seront prélevées sur les crédits du budget principal 2023, nature 6231, fonction 314, programme EXPOBA, opération PARRAIN.

4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit **55 140 €** (dont **53 000 €** soumis à TVA et **2 140 €** nets de

TVA), seront imputées sur les crédits du budget principal 2023, natures 7062 et 7088, fonction 314, programme EXPOBA, opération PARRAIN »

### **DELIBERE**

- 1- Les conventions de parrainage susvisées entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon, le Figaro et Arte dans le cadre de l'exposition « Poussin et l'amour » sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document afférent, et à les exécuter.
- 3- Les dépenses correspondantes à l'apport des parrains, soit 61 140 € (soumis à TVA dans les conditions de droit commun), seront prélevées sur les crédits sur l'exercice en cours, nature 6231, fonction 314, programme EXPOBA, opération PARRAIN.
- 4- Les recettes correspondantes aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 61 140 € (dont 58 000 € soumis à TVA et 3 140 € nets de TVA), seront imputées sur les crédits sur l'exercice en cours, natures 7062 et 7088, fonction 314, programme EXPOBA, opération PARRAIN.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET